

AXE 4:
APPORTER UN SOUTIEN AUX AIDANTS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Fiche Action N°2	
Cellule dédiée à l'offre de répit en faveur des aidants	
<i>Référent (personne ou institution) : Christelle SAUMUR – Responsable du Pôle PAH CCAS de Châtellerault</i>	
Constat du diagnostic	Sous-utilisation de l'accueil de jour par méconnaissance de cette structure et besoin d'accompagner l'aidant et son aidé vers elle. Épuisement des aidants du domicile repéré depuis plusieurs années par les AVS du SAD.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	Aide aux aidants : offrir des temps de répit aux aidants qui ne bénéficient pas encore du soutien de la Plateforme d'aides aux aidants ou de l'accueil de jour « la Maison Bleue ».
Description de l'action	Créer à l'intérieur du SAD, une cellule d'agents formés se déplaçant chez les usagers aidant un malade pour lui permettre de bénéficier d'un temps pour lui. Proposer ainsi une alternative à la PFR et/ou l'AJ.
Identification des acteurs à mobiliser	Service Ressources Humaines de la collectivités (formations sur cette nouvelle activité à la fiche de poste d'AVS), CNFPT, France Alzheimer, France Parkinson,... Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH, AVS sur la base du volontariat.
Moyens nécessaires	Humains : implication des AVS volontaires, Financiers : contenus dans l'enveloppe octroyée
Calendrier prévisionnel	2025
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<u>Indicateurs de mise en œuvre</u> Formations mises en place et nombre d'agents volontaires pour cette action. Nombre d'usagers identifiés. <u>Indicateurs de résultat (impact)</u> Nombre d'usagers ayant été pris en charge par la cellule du SAD, Nombre d'usagers prises en charge par la suite par la Plateforme de répit et/ou l'AJ.
Points de vigilance Bonnes pratiques à promouvoir	Favoriser la bonne coordination des services du Pôle PAH. Assurer l'accompagnement des professionnels sur cette nouvelle activité. Respecter la règle du volontariat des AVS.